

Initiatives ministérielles

berta et de la Colombie-Britannique a 85 millions de consommateurs au lieu de 8 millions? Quatre-vingt pour cent des marchandises qui traversent la frontière entre les États-Unis et le Mexique sont transportées par camions. Avec l'augmentation du commerce entre le Canada et de Mexique, le trafic de camions va augmenter et les camionneurs canadiens profiteront de l'augmentation des achats mexicains au Canada.

En ce qui concerne le rail, un des grands avantages de l'ALÉNA, c'est qu'il garantit qu'il n'y aura plus de restrictions à un niveau quelconque de gouvernement. Le degré actuel d'ouverture est reconnu. Nos principales sociétés ferroviaires sont devenues véritablement nord-américaines et ont une vision internationale. Ce fut une réponse logique à des marchés changeants, et c'est une réalité que l'ALÉNA confirme. Je suis heureuse de voir que nos sociétés ferroviaires ont revu leurs opérations et se préparent à affronter un marché nord-américain intégré.

Le transport au Canada connaît des changements historiques, des changements qui ne peuvent que l'aider à faire face aux réalités des transports en Amérique du nord. Il n'y a pas de doute que les bases d'un marché nord-américain totalement intégré, où de fortes sociétés canadiennes seraient en pointe, ont été jetées bien avant l'ALÉNA. Cet accord ne fait que bâtir sur ces bases et ouvrir de nouveaux défis intéressants au secteur des transports du Canada et aux Canadiens en général. Ce sont des défis que nous devrions voir avec optimisme.

Je ne dis pas que l'ALÉNA va révolutionner l'économie canadienne. Ce qu'il va faire, c'est ouvrir de nouvelles portes et supprimer les tarifs ailleurs. Les sociétés de ma province d'Ontario étudient le marché mexicain de façon à pouvoir s'y lancer dès que l'ALÉNA entrera en vigueur et, en fin de compte, le Canada en sera plus fort.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation et poser une brève question.

Il y a une trentaine d'années, le gouvernement canadien a signé avec les Américains le Traité du fleuve Columbia. À l'époque, on affirmait que ce serait magnifique, qu'on créerait de grands lacs derrière les barrages, etc. Aujourd'hui, 30 ans plus tard, dans ma circonscription de Kootenay-Est, les Américains utilisent l'eau plus rapidement que les barrages ne peuvent la produire. Ils ouvrent les vannes; ils ont fait grimper le débit de moins de 4 000 pieds cubes par seconde à 22 000 pieds cubes par seconde. Les poissons et toutes les autres ressources sont aspirés dans les turbines et broyés. Cela crée des

cratères de poussière dans les réservoirs à l'arrière des barrages.

Au moment de la signature du Traité du fleuve Columbia, nous avions averti le gouvernement que cela se produirait. Ils parlent maintenant de dériver les eaux de la rivière Thompson à Kamloops pour l'orienter vers le micro-réservoir afin d'y augmenter le volume d'eau et de satisfaire ces Américains avides qui veulent absolument avoir notre eau. À l'origine, ce projet devait servir à la prévention des inondations et à l'hydroélectricité. Les Américains emploient maintenant l'eau pour plusieurs autres usages, notamment l'irrigation, la mise en valeur des stocks de poissons, le tourisme, ainsi de suite et nous payons le prix en endurant les cratères de poussière et les autres conséquences à l'arrière du réservoir.

Ma question concerne l'eau. Malgré ce qu'on nous dit ici, qui empêchera les Mexicains ou les Américains de déclarer, dans 10 ans, que le Canada exerce une concurrence injuste puisqu'il possède toute cette eau et qu'il peut cultiver toutes ces sortes de fruits, de légumes et que sais-je encore? Qu'est-ce qui les empêcherait de dire: «C'est injuste à notre égard, car nous manquons d'eau.»

• (1755)

Ils ont exclu les billes non traitées. Pourquoi? Je vous le demande. Puisque chaque partie a apporté des changements concernant sa propre structure industrielle ou des éléments semblables, pourquoi n'avons-nous pas ajouté un mot pour exclure les eaux canadiennes de l'accord afin de prévenir ce genre de débat 10 ans après que nous l'aurons signé?

Un jour, soudainement, ils décideront de prendre notre eau et je voudrais bien savoir comment on pourra les en empêcher. On ne peut rien faire maintenant en vertu du Traité du fleuve Columbia et j'aimerais savoir comment on pourra y arriver aux termes de cet accord.

Mme Martin: Monsieur le Président, le Traité du fleuve Columbia était un traité portant uniquement sur les eaux et l'entente que nous étudions maintenant est un accord commercial. Dans cet accord, l'eau n'est pas considérée comme un produit qui peut faire l'objet de commerce. Par conséquent, il est impossible que cet accord commercial soit appliqué à l'eau. Nous échangeons des biens et non des ressources naturelles.

L'entente dont le député parle était un traité concernant les eaux seulement et non un accord commercial. Il mêle les pommes et les oranges ou plutôt l'eau et la bière.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Pendant que le sous-comité tenait des audiences sur des questions de transport, M. Donald Reimer, directeur général de la société Reimer Express Enterprises Limited et président du Groupe